

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie d'action "Classic" - FUNDQUEST OPTIMAL SELECTION compartiment de la SICAV FUNDQUEST (FR0010997825)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : FUNDQUEST OPTIMAL SELECTION est un compartiment de la SICAV FUNDQUEST. Son objectif est, sur un horizon d'investissement de 3 ans minimum, l'optimisation de la performance en ayant une exposition moyenne sur les marchés internationaux d'actions de 20% et de taux de 80%. Cette gestion est mise en oeuvre de façon discrétionnaire au sein du compartiment. A titre indicatif, le profil de risque et la performance du compartiment peuvent être appréciés a posteriori relativement à celle de l'indice composite suivant 5% MSCI EMU + 15% MSCI World AC 70% Bloomberg Barclays Euro Aggregate + 10% €STR capitalisé. Les indices sont calculés dividendes nets réinvestis et coupons réinvestis. Ce compartiment est géré activement. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

Caractéristiques essentielles du compartiment :

Il est géré en multigestion, c'est-à-dire via la sélection de différents OPC. La stratégie d'investissement s'appuie principalement sur une allocation dynamique entre les marchés financiers, qui repose sur l'appréciation de critères économiques, de valorisations, techniques et quantitatifs. La sélection active des OPC est effectuée à partir d'une sélection de valeurs alliant recherche fondamentale et analyse quantitative. Il investit à hauteur de 90% minimum de son actif net en parts ou actions d'OPC français et/ou européens et notamment dans des fonds indiciels ou à gestion indicielle étendue français ou européens. Le degré d'exposition aux marchés actions via ces OPC est de 30% maximum de l'actif net. Il peut être investi en titres de sociétés de tous secteurs de grande et petite capitalisations, émis sur les marchés européens et internationaux dont les pays émergents, en titres de sociétés du secteur de l'immobilier et dans des fonds dont la performance reflète celle des indices liés aux prix des matières premières (à hauteur de 10% maximum de l'actif net). Le degré d'exposition au marché de taux via ces OPC est de 40% minimum et 90% maximum de l'actif net. Il peut être investi en produits de taux répartis entre titres de créances européens ou internationaux, obligations gouvernementales européennes et internationales, obligations émises par des entreprises privées (dites obligations Corporate) européennes et internationales de type investment grade mais également high yield (à haut rendement de type spéculatif), en obligations convertibles européennes et internationales (pour 10% maximum de l'actif net). La limite d'exposition aux obligations high yield, dites spéculatives est de 30% de l'actif net du compartiment. La part des titres de créance et instruments du marché monétaire du compartiment est gérée à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de 0 à 8. L'exposition aux pays émergents, à travers des OPC, peut atteindre 15% de l'actif net. Il peut également être investi, jusqu'à 40% de son actif net, en parts ou actions d'OPC adoptant des stratégies de type Absolute Return (définies comme des gestions décorrélées des marchés traditionnels) et/ou dans des OPC adoptant des stratégies Multi-Assets, diversifiées dans la limite de 35% de son actif net.

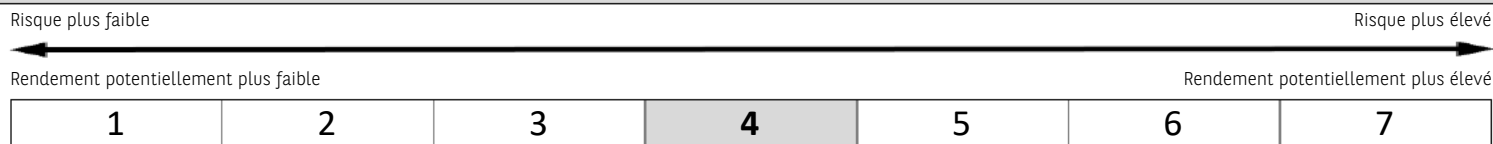
Le risque de change est de 30% maximum de l'actif net. Le gérant peut utiliser des instruments dérivés négociés sur des marchés à terme réglementés ou de gré à gré afin de couvrir et/ou d'exposer le compartiment aux risques de taux, d'actions et de change.

Les demandes de rachat sont centralisées par BNP Paribas du lundi au vendredi à 13 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du lendemain.

Autres informations : Affectation des sommes distribuables : Capitalisation. Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus de la SICAV.

Profil de risque et de rendement



- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de la SICAV.
- La catégorie de risque associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'investissement dans différentes catégories d'actifs avec généralement une faible proportion d'actifs risqués et une part importante d'actifs moins risqués justifie la catégorie de risque.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de crédit :** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.
- **Risque de liquidité :** Ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

L'investisseur durable d'un monde qui change

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions ; ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	De 0 à 29.999 EUR : 2.00% De 30.000 à 149.999 EUR : 1.00% De 150.000 à 799.999 EUR : 0.75% A partir de 800.000 EUR : 0.50%
Frais de sortie	Néant
Il s'agit du pourcentage maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant qu'il soit investi.	
Frais prélevés par la SICAV sur une année	
Frais courants	2,17% (*)
Frais prélevés par la SICAV dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

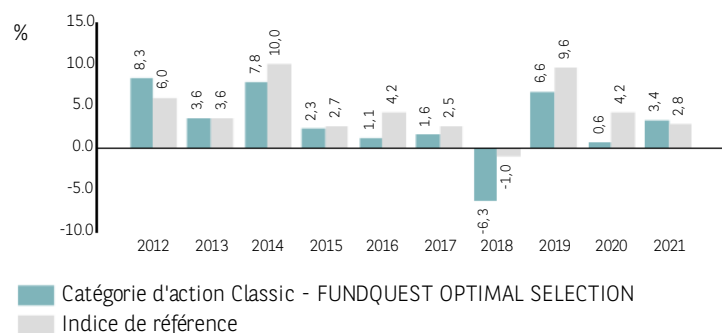
Les frais d'entrée et de sortie correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Vous pouvez payer moins dans certains cas. Les investisseurs peuvent obtenir le montant réel des frais d'entrée et de sortie auprès de leur conseiller ou de leur distributeur.

(*) Le pourcentage de frais courants se fonde sur les frais annualisés précédemment facturés au compartiment. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- Les commissions de surperformance;
- Les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour en savoir plus sur les frais, veuillez vous reporter à la section « **Frais et commissions** » du prospectus de la SICAV, disponible à l'adresse suivante : <http://www.bnpparibas-am.com>

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures.
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion.
- La SICAV a été créée en date du 17 janvier 2007.
- La catégorie d'action a été créée le 25 février 2011.
- Les performances passées ont été calculées en devise EUR.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP Paribas.
- Le(s) document(s) d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de(s) (l')autre(s) catégorie(s) d'actions de la SICAV, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre cedex France.
- Le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) décrit le compartiment de la SICAV FUNDQUEST ; le prospectus et les rapports périodiques s'appliquent à la totalité de la SICAV identifiée en en-tête.
- La valeur liquidative de la SICAV est disponible à l'adresse suivante : <http://www.bnpparibas-am.com>
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus provenant de la détention d'actions de cette SICAV peuvent être imposables. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal pour plus d'informations.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles en ligne sur <https://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou, sur demande écrite auprès de la société de gestion.

Cette SICAV a été agréée en France et est réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1 octobre 2022.



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

L'investisseur durable d'un monde qui change